

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2014

Entrée en fonction du personnel communal

La prestation de serment de Madame Anne Borghs, en qualité de Directeur Général de l'Administration communale d'Amay, s'est déroulée le 1^{er} septembre 2014.

Aménagement de sécurité routière

Une proposition de règlement a été élaborée concernant la circulation routière sur la N696 (de la borne km 0.643 à 0.645) Elle a pour but d'interdire le stationnement peu après le n° 55 de la rue du Pont. En effet, l'augmentation de la fréquentation des locaux du COF pose des problèmes dans le quartier. Ce règlement est une des premières mesures à mettre en œuvre afin de soulager la pression du parcage non réglementaire.

Remplacement d'un représentant du Conseil communal

Madame Julie Jacob, ayant démissionné de son mandat de conseillère communale, souhaite également être remplacée au Centre sportif local intégré. Le conseil doit dès lors désigner un nouveau représentant pour la majorité.

Cotisation 2014 – Maison du Tourisme

Dans le cadre de la Maison du Tourisme Hesbaye Meuse, le montant de l'affiliation est de 0.20€ par habitant et par an. Le montant de la cotisation pour 2014 s'élève donc à 2.817,40€. Un crédit de 2.800€ est prévu au budget 2014. Le complément de la somme (17,40€) sera porté à la prochaine modification budgétaire.

Fabrique d'Eglise

Le budget 2015 de la fabrique de l'Eglise Saint-Lambert située à Jehay a été soumis pour avis. Ce dernier est en équilibre et se porte à 18.008,74€ en recettes et dépenses, sans intervention communale.

Le budget 2015 de la fabrique de l'Eglise Saint-Joseph à Amay a été soumis pour avis. Ce dernier est en équilibre et se porte à 4.139,93€ en recettes et dépenses. L'intervention communale demandée est de 2.218€.

Dans le cadre de la fabrique de l'Eglise Saint-Georges à Amay et Notre-Dame à Ombret, les comptes 2013 accompagnés des pièces justificatives ont été présentés pour avis. Les comptes de Saint-Georges présente un solde positif de 11.362,77€. Quant au subside communal, il était de 5.665,03€ pour 2013.

La fabrique de l'Eglise Saint-Georges a également présenté une première modification budgétaire pour 2013. Il s'agit de réaffectations au niveau des dépenses. Cela n'entraîne aucune augmentation du subside communal.

Travaux

Dans le cadre de la réalisation de travaux de curage égouts pour plusieurs voiries de l'entité, les conditions et la procédure pour le marché visant à la désignation d'un entrepreneur ont été approuvées. Il s'agit d'une dépense prévue à l'article 877/735-55 du budget extraordinaire 2014. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Quant au montant estimé du marché, il est de 33.057,85€ HTVA.

Dans le cadre de travaux à réaliser à l'école des Tilleuls (2014.033), les conditions et la procédure pour le marché visant à la pose d'un faux-plafond sur tout le rez-de-chaussée du bâtiment ont été approuvées. Il s'agit d'une dépense prévue à l'article 722/722-60 du budget extraordinaire 2014. Le marché prévu consiste en une procédure négociée sans publicité. Quant au montant estimé du marché, il est de 19.533,03€ HTVA.